

Réponses aux questions DP

Émetteur(s) :	Jean-Christophe Salvagnac
Destinataire(s) :	Délégués du Personnel Christian Benoit Fabienne Cecchi Nathalie Coulet Thierry Fetas Olivier Kopernik Michel Obstancias Eric Rigaud
Copie(s) :	Christian Andrieu
Réunion le	23 juillet 2015
Objet :	Réponses aux questions des DP d'Aix (périmètre ex Steria)

Liste des participants

Direction

Christian Andrieu
Jean-Christophe Salvagnac

Délégués du Personnel

Christian Benoit
Fabienne Cecchi
Nathalie Coulet
Thierry Fetas
Michel Obstancias
Eric Rigaud

Invité

Sommaire

Liste des participants	1
1) Effectif global des agences STIE, SIG, Aeroline et conseil SE ?	2
2) Variations d'effectifs	2
3) RUP établissement Aix en Provence Europarc	2
4) Information/consultation obligatoire sur une modification essentielle des conditions de travail des salariés d'Aix en Provence.....	2
5) Information sur avancement de la mise à niveau des locaux EUROSUD cote SOPRA	2
6) Information sur la solution de calcul automatique des distances pour permettre de simplifier l'élaboration des ordres de mission	2
Dates des prochaines réunions.....	3

1) Effectif global des agences STIE, SIG, Aeroline et conseil SE ?

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Décembre
Eff fin de mois M-1	159	100	99	100	100	94		
Entrées								
Départs	59	1	0	0	6	1		
Démission					5	1		
Licenciement								
Rupture conv.	1	1			1			
Dont								
Dép. période essai								
Fin CDD								
Retraite								
Mutation société	58							
Autres								
Mutation +			1					
Mutation -								
Eff fin de mois	100	99	100	100	94	93		

2) Variations d'effectifs

Cf. ci-dessus.

3) RUP établissement Aix en Provence Europarc

Le RUP est disponible.

4) Information/consultation obligatoire sur une modification essentielle des conditions de travail des salariés d'Aix en Provence.

4.1 Quel a été l'avis du CHSCT Europarc sur les plans et la localisation des futurs locaux ?

La consultation du CHSCT Europarc sera réalisée en temps utile.

4.2 Quel a été l'avis du CHSCT Pichaury sur les plans et la localisation des futurs locaux ?

La consultation du CHSCT Europarc sera réalisée en temps utile.

4.3 Si le CHSCT n'a pas été consulté pouvez-vous nous dire pourquoi et à quoi il sert dans ce cas ?

Le CHSCT doit être consulté et il le sera en temps utile.

4.4 La réclamation porte sur la forte présomption du non-respect de l'article L4612-8 du code du travail par son Président Jean-Christophe Salvagnac.

Cet article indique que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

L'examen des aménagements des locaux, qui ne sont pas encore construits, est donc prématuré.

5) Information sur l'avancement de la mise à niveau des locaux Eurosud côté Sopra

Quant verra t'on des avancées effectives ?

Notre Responsable des Moyens Généraux a rencontré le gestionnaire des bâtiments Airbus.

Il a reçu l'autorisation de lancer les travaux électriques et de nettoyage (qui pourraient être réalisés la 1^{ère} semaine d'août).

En ce qui concerne le réseau, notre Responsable des Moyens Généraux doit rencontrer le prestataire électrique d'Airbus afin de déplacer des prises, d'en rajouter

L'exercice d'évacuation a été effectué fin janvier.

6) Information sur la solution de calcul automatique des distances pour permettre de simplifier l'élaboration des ordres de mission

Une solution de calcul automatique n'est pas envisagée à date, les ex-Steria utilisant Google Maps.

Dates des prochaines réunions : jeudi 27 août, jeudi 24 septembre, jeudi 22 octobre, jeudi 26 novembre et jeudi 10 décembre 2015.